



Montreuil, le 22 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,
de l'Agriculture,
de l'Économie et des Finances,
des Affaires Étrangères,
du Travail, de la Santé, des Solidarités et des familles

Réf. 025-26

Objet : préavis de grève FERC-CGT novembre 2026

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre de la mobilisation nationale interprofessionnelle du 5 novembre 2026 ainsi que pour l'ensemble du mois de novembre. Ce préavis est destiné à couvrir toutes les mobilisations locales et nationales du 1^{er} au 30 novembre 2026.

La FERC-CGT condamne sans réserve l'attitude de mépris du gouvernement face à la mobilisation massive de la jeunesse, des agent-es de la Fonction publique et de l'ensemble du monde du travail. Face aux revendications légitimes, le gouvernement n'a trouvé d'autres moyens que d'opposer une répression démesurée et dangereuse. Alors que les jeunes et les travailleur-ses sont dans la rue, le gouvernement Lecornu, main dans la main avec le patronat, prévoit 54 milliards d'économies sur le dos des services publics, refusant la perspective d'un avenir décent pour la jeunesse ou le droit à un salaire et une retraite digne pour les salarié-es. La FERC-CGT dénonce ainsi avec force cette nouvelle offensive inacceptable à l'encontre de nos services publics, de notre système de santé, mais aussi contre les agences et opérateurs de l'État indispensables au bon fonctionnement de toute la société. La FERC-CGT souligne aussi avec inquiétude la gravité immense des atteintes au droit de manifester librement, au droit constitutionnel de grève, ainsi que la criminalisation toujours plus grande des libertés syndicales.

La FERC-CGT revendique toujours l'abrogation définitive de la contre-réforme des retraites, l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, ainsi que leur indexation sur les prix. Nous réclamons également des mesures concrètes pour gagner l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. De même, la FERC-CGT exige l'abrogation de Parcoursup et de la loi ORE, la création de postes de personnels dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche publique. Aussi, des moyens financiers d'ampleur doivent être mobilisés afin de mettre en œuvre un plan de rénovation d'urgence du bâti public, soutenir l'activité des personnels dans les CROUS et continuer à défendre les missions essentielles de l'AFPA.

Nous exigeons l'arrêt définitif des politiques d'austérité et la mise en œuvre de réelles mesures de justice sociale, fiscale et environnementale. Ces politiques passent inévitablement par l'allocation de moyens humains et financiers pérennes pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation professionnelle, le sport et la vie associative. Assurer la pérennité de ces secteurs est la condition indispensable pour répondre aux besoins de la jeunesse et de l'ensemble des usager-es de nos services publics.

Ce préavis concerne toutes et tous les personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action locales et/ou nationales, et de participer aux mobilisations prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Charlotte VANBESIEN
Secrétaire Générale



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : www.ferc-cgt.org e-mail ferc@cgt.fr